

Présentation des consignes Penfeld - Avril 2025

PASS / L.AS

Professeur Romuald SEIZEUR

Président du Jury PASS-L.AS

Année universitaire 2024-2025

Le 27 mars 2025



Places offertes sélection 2025

PASS

Maïeutique : 12 places

Médecine : 123 places

Odontologie : 25 places

• **Pharmacie**: 15 places

Métiers de la Rééducation

- Masso-Kinésithérapie : 19

places

- Psychomotricité : 2 places

L.AS₁

Maïeutique : 2 places

Médecine : 12 places

Odontologie : 3 places

Pharmacie : 5 places

Masso-Kinésithérapie : 3 places

L.AS 2/3

Maïeutique : 7 places

Médecine : 95 places

Odontologie : 17 places

Pharmacie : 10 places

Métiers de la Rééducation

- Masso-Kinésithérapie : 4

places

- Psychomotricité : 2

places



PASS - Evaluation Avril 2025

- UE 5 ANATOMIE
- UE 6 INITIATION A LA CONNAISSANCE DU MEDICAMENT (IDCM)
- UE 7 SSH QCM
- Module d'Anglais
- UE d'Enseignement Disciplinaire
- UE CS1 MAIEUTIQUE
- UE CS2 MEDECINE
- UE CS3 ODONTOLOGIE
- UE CS4 PHARMACIE
- UE CS5 METIERS DE LA REEDUCATION

3 UEs de Tronc Commun

+

1 à 5 UEs de Compétence Santé (liste consultable sur le site)

+

Module d'anglais

+

UE d'enseignement disciplinaire

- Le jury se réserve le droit de pondérer les réponses aux QCM.

PASS – L.AS / Modalités pratiques

Prévoir de quoi se restaurer et boire :

• Le jeudi, le vendredi pour les PASS et le samedi pour les L.AS sont des journées entières d'épreuves avec un créneau de pause le midi, prévoyez donc de quoi vous restaurer.

PASS – L.AS / Groupes

Vos groupes vous seront communiqués très prochainement, par mail sur vos boites mail de l'Université, et publiés sur l'Intranet de la faculté de Médecine et des Sciences de la Santé.

Plusieurs étiquettes de couleurs différentes peuvent être positionnées sur les tables. Il vous est demandé <u>de ne pas enlever ces étiquettes</u> tant que la consigne ne vous aura pas été donnée par le responsable de salle.

PASS - RAPPEL des UEs Enseignements Disciplinaires

Seules seront évaluées au Parc des Expositions de la Penfeld les mineures suivantes :

- l'intégralité des UEs disciplinaires rattachées à la faculté des Sciences et Techniques ;
- l'UE disciplinaire Sciences Infirmières;
- l'UE disciplinaire STAPS (sauf pour l'enseignement d'APSA: l'évaluation se déroulera à l'UFR STAPS avec des épreuves pratiques et théoriques qui auront lieu le vendredi);
- l'UE Biotechnologies et Santé (UBS et UBO) ;
- I'UE Maths-Physique (UBS et UBO).

Les autres UEs disciplinaires (UFR Lettres et Sciences Humaines, Eco-Gestion et Sciences Sanitaires et Sociales) seront évaluées dans les composantes selon leur calendrier.

Résultats du 1^{er} groupe d'épreuves

Publication des résultats PASS et L.AS AVANT CHOIX : fin de semaine 21

3 types de résultats possibles:

- Admis / Admissible : candidat « Grand admis » ;
- Autorisé à poursuivre au 2nd groupe d'épreuves : le candidat est autorisé à accéder au 2nd groupe d'épreuves ;
- Exclu: le candidat est exclu.

Pour rappel, les modalités de sélection sont disponibles sur le site Internet

PASS – L.AS Confirmation de choix pour les grands admis

Les candidats « grands admis », à l'issue de cette phase, doivent confirmer l'acceptation de leur admission en précisant la formation MMOP/R définitivement choisie, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission et de ne pouvoir se présenter au second groupe d'épreuves pour la formation à laquelle ils avaient été admis directement. Cet accord vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves.

Dés réception de votre mail, l'Administration accusera réception, par retour de mail. Il vous appartient néanmoins de vous assurer que le Pôle PASS-L.AS a bien accusé réception de votre choix.

Organisation du 2nd groupe d'épreuves

Le second groupe d'épreuves pour les PASS et L.AS se déroulera :

du mercredi 11 juin au vendredi 27 juin 2025

Les étudiants autorisés à participer au second groupe d'épreuves recevront leur convocation par mail, sur leur boite mail UBO.

PASS - Dispositif de seconde chance

- Public concerné : Parcours disciplinaire < 10 / Mineure < 10.
- Modalité :
 - Choix des UEs du parcours disciplinaire vous souhaitez repasser.
 - Seule la meilleure note pour chaque sera conservée entre la note de session 1 et la note de seconde chance.
- Objectif : Validation du **Parcours disciplinaire**, pour une poursuite d'études en L.AS 2 en lien avec la mineure suivie et validée.
- Déclaration des étudiants auprès de l'Administration, selon une procédure et un calendrier qui leur sera transmis par mail.
- Epreuves de Seconde chance: Mercredi 18 au vendredi 20 juin 2025

L.AS - Dispositif de seconde chance

- Public concerné : étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à l'UE relevant du Domaine de la Santé.

 La note de session 2 ne sera pas prise en compte pour une éventuelle prochaine candidature.

- Déclaration des étudiants auprès de l'Administration, selon une procédure et un calendrier qui leur sera transmis par mail.

Epreuves de Seconde chance: Mercredi 18 au vendredi 20 juin 2025

Questions diverses

